

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 31 mars 2015

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2014

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 108 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

vu les articles 18 et suivants de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, notamment les articles 23 et 24;

vu les états financiers individuels de la République et canton de Genève pour l'année 2014,

décède ce qui suit :

Art. 1 Etats financiers

Les états financiers pour l'année 2014 sont approuvés.

Art. 2 Corrections d'erreurs

Sont approuvées les erreurs corrigées durant le bouclage des comptes 2014 ainsi que les modifications que ces corrections ont engendrées sur le résultat net et les fonds propres publiés dans les états financiers individuels 2013, avec les conséquences suivantes :

- a) le bénéfice net 2013 est de 45 millions de francs, au lieu de 56 millions de francs;
- b) les fonds propres au 1^{er} janvier 2013 s'élèvent à 2 576 millions de francs, au lieu de 2 624 millions de francs;
- c) la réserve conjoncturelle au 31 décembre 2013 est de 567 millions de francs, et reste inchangée.

Art. 3 Réserve conjoncturelle

La réserve conjoncturelle n'est ni dotée, ni utilisée au titre de l'année 2014.

Art. 4 Crédits supplémentaires

Les crédits supplémentaires pour l'exercice 2014, selon la liste présentée dans le rapport sur les comptes 2014 (tome 2) et faisant partie intégrante de la présente loi, sont acceptés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'exercice 2014.

Ce projet de loi est basé sur :

- le « rapport sur les comptes individuels 2014 » (tome 1);
- le « rapport sur les comptes de fonctionnement 2014 par programme » (tome 2); et
- le « rapport sur les comptes d'investissement 2014 par politique publiques » (tome3);

L'exposé des motifs des comptes individuels 2014 du Conseil d'Etat, publié en première partie du « rapport sur les comptes individuels 2014 » (tome 1), constitue la partie générale du présent exposé des motifs.

Le rapport de l'organe de révision est joint aux états financiers dans le rapport sur les comptes individuels 2014 (tome 1).

L'approbation de la gestion du Conseil d'Etat fait l'objet d'un projet de loi distinct.

Commentaire par articles

Art. 1 États financiers

L'article 1 traite de l'approbation formelle des états financiers.

Les états financiers sont produits dans la partie « Etats financiers » du « rapport sur les comptes individuels 2014 » (tome 1). Ils comprennent notamment le compte d'investissement à la note N° 12.

Les états financiers de l'Etat de Genève pour l'exercice 2014 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 20 188 millions F;
- le résultat net présente un bénéfice net de 6 millions F;
- l'investissement net selon le compte d'investissement est de 546 millions F;
- la variation nette des liquidités est de - 4 millions F;
- le total des fonds propres est de 2 647 millions F.

Art. 2 **Corrections d'erreurs**

Les erreurs sont corrigées selon la méthode rétrospective prescrite par la norme IPSAS 3. Cette méthode vise à corriger les comptes comme si l'erreur n'avait jamais été commise. Pour ce faire, il convient de corriger les années concernées par les erreurs. En pratique, dans les états financiers on ne corrige que l'année comparative (N-1). Cela implique l'approbation formelle du nouveau solde par le Grand Conseil. Concrètement, dans le cas des états financiers 2014, les erreurs liées à l'exercice 2013 sont corrigées par le résultat 2013. En revanche, les erreurs concernant les résultats antérieurs à 2013 sont corrigées par les fonds propres au 1^{er} janvier 2013 (équivalent aux fonds propres au 31 décembre 2012).

Le tableau ci-après récapitule par thèmes principaux les corrections d'erreur comptabilisées dans le cadre du bouclage des comptes 2014 et détaille les changements induits sur le résultat net 2013 et les fonds propres au 1^{er} janvier 2013.

De l'année 2013 (Millions F)	Résultat net 31.12.2013	Fonds propres 01.01.2013
Soldes publiés	56	2 624
Immobilisations corporelles	-11	-35
Immeubles de placement	0	1
Participations	-1	1
Provisions	0	-15
Total corrections d'erreurs	-11	-48
Soldes corrigés	45	2 576

Les erreurs commises sur des années antérieures à 2014 et corrigées lors du bouclage des comptes 2014 contribuent à :

- diminuer de 11 millions F le bénéfice net 2013; et à
- réduire de 48 millions F les fonds propres au 1^{er} janvier 2013.

Art. 3 **Réserve conjoncturelle**

La réserve conjoncturelle figure dans les fonds propres.

Les investissements n'étant pas autofinancés en 2014, aucune dotation à la réserve conjoncturelle n'est effectuée, malgré un bénéfice net de 6 millions F, en application de l'article 12 LGAF. La réserve conjoncturelle reste ainsi au même niveau que l'année précédente, soit à hauteur de 567 millions F.

En aucun cas, la réserve conjoncturelle ne peut être utilisée pour améliorer le résultat net de l'Etat. Une telle écriture comptable fausserait le résultat net et enfreindrait les normes IPSAS au point d'induire en erreur l'utilisateur des états financiers.

La réserve conjoncturelle est un indicateur de gestion qui permet de fixer le montant des pertes maximum qui peut être présenté dans le prochain projet de budget. Cette réserve ne représente pas une somme d'argent que l'Etat aurait mis de côté, car cela contribuerait à accroître le montant de la dette financière de l'Etat.

Art. 4 **Crédits supplémentaires**

Les crédits supplémentaires pour l'exercice 2014 sont présentés dans le tome 2 du « rapport sur les comptes 2014 ».

Par crédits supplémentaires, on entend des dépassements au budget de fonctionnement dans des domaines qui avaient déjà fait l'objet d'une dotation budgétaire en 2014.

Les dépassements de crédit sont totalisés par nature et s'entendent sans compensation au sein des mêmes natures. Ainsi, il est possible d'avoir pour une nature de charge des dépassements de crédit au niveau des programmes et une économie au niveau des comptes de l'Etat de Genève pour la même nature.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- *Tome 1 du rapport sur les comptes 2014 (états financiers individuels) (consultable sur internet: <http://ge.ch/finances/comptes-2014>)*
- *Liste des crédits supplémentaires*

Crédits supplémentaires - Compte de fonctionnement 2014

I. Crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LGAF

Programme	Libellé	Comptes 2014	Budget 2014	Dépassements	
				Total	dont autorisés
30 Charges de personnel (hors provisions)				21'815'666	20'393'235
A02	Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	409'267'488	403'393'634	5'873'854	4'405'379 *
A03	Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	75'529'882	70'097'252	5'432'430	5'445'569
C04	Protection des personnes adultes sous curatelle	10'025'664	9'439'184	586'480	424'057 *
F01	Protection de l'environnement	12'503'735	12'487'697	16'038	97'302
H01	Population, droit de cité et migration	23'372'789	23'240'167	132'602	145'401
H02	Sécurité publique	284'963'554	276'511'127	8'452'426	8'461'821
H04	Armée et obligation de servir	5'663'434	5'650'788	12'647	36'905
J02	Infrastructures routières et de transports publics	19'833'987	19'505'731	328'256	163'240 *
O04.05	Contrôle de la conformité des décisions communales	1'138'471	757'151	381'320	348'315 *
O04.07	Archives d'Etat	2'018'755	1'986'998	31'757	1'311'12 *
O07	Genève internationale	1'425'929	1'236'174	189'755	206'089
O08	Régional et transfrontalier	1'362'635	1'006'675	355'959	500'276
P03	Gestion financière transversale et achats	17'069'455	17'047'315	22'140	145'769
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (hors provisions, pertes de valeur et dépréciations d'actifs, pertes de change et créances irrécouvrables)				2'480'255	4'473'739
C01	Accès à l'assurance-maladie	256'643	238'791	17'853	21'659
C02	Soutien à la famille	272'826	225'166	47'660	47'941
C04	Protection des personnes adultes sous curatelle	125'971	121'302	4'669	4'669
D02	Soutien financier individuel aux personnes âgées	450'729	329'726	121'003	121'004
E02	Soutien financier individuel aux personnes handicapées	322'952	236'252	86'700	87'067
F04	Nature et paysage	7'052'879	7'020'009	32'870	32'870
H01	Population, droit de cité et migration	1'463'372	1'309'042	154'331	157'112
H05	Admission à la circulation routière et à la navigation	1'930'166	1'908'644	21'522	25'563
H06	Exécution des poursuites et faillites	8'609'042	8'192'538	416'504	416'505
K01	Réseau de soins	1'015'114	890'162	124'951	124'952
K02	Régulation sanitaire	781'279	669'767	111'512	111'513
L03	Régulation du commerce	313'714	223'562	90'152	90'152
N03	Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois	2'326'980	1'919'067	407'913	407'913
O04.01	Audits et évaluations de la Cour des Comptes	398'753	366'462	32'291	48'003
O04.05	Contrôle de la conformité des décisions communales	43'538	21'482	22'056	69'282
O04.07	Archives d'Etat	286'752	276'585	10'167	65'960
O08	Régional et transfrontalier	682'356	83'414	598'942	1'674'375
Q01	Energie	1'443'443	1'264'282	179'161	967'199
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors amortissements, provisions et pertes)				5'887'187	6'450'000
A04	Hautes écoles	20'622'611	15'763'000	4'859'611	4'915'000
H01	Population, droit de cité et migration	5'864'259	4'836'683	1'027'576	1'535'000
36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions)				73'493'848	74'769'975
A02	Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation				
	Subvention Qualification + (CFC pour adultes)	3'885'709	1'632'709	2'253'000	2'253'000
	Bourses d'études - enseignement postobligatoire	18'088'404	11'800'404	6'288'000	6'288'000
	Chèques formation	4'663'956	3'915'364	748'592	500'000 *
A03	Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles				
	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	23'526'496	23'394'025	132'471	132'471
	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - éducation spécialisée	31'733'042	31'582'773	150'269	150'269
	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPÉ)	8'136'656	8'099'317	37'539	37'539
	Astural - éducation spécialisée	5'423'471	5'395'145	28'326	28'326
	Ecole protestante d'altitude (EPA) - éducation spécialisée	1'544'611	1'538'094	6'517	6'517
	Atelier X	382'312	381'267	1'045	1'045
	Frais de placements	16'097'397	13'115'112	2'982'285	2'900'000 *
A04	Hautes écoles				
	Université de Genève	319'223'537	317'779'966	1'443'571	1'443'571
	HES-SO Genève Conditions locales particulières	9'846'432	9'281'230	565'202	565'202
A05	Enseignement spécialisé.				
	Fondation Clair Bois - secteur mineurs	14'467'984	14'407'388	60'596	67'578
	Fondation Ensemble - secteur mineurs	7'438'910	7'409'837	29'073	32'422
	Fondation SGIPA - secteur mineurs	4'748'991	4'728'391	20'600	22'973
	Astural - enseignement spécialisé	4'966'504	4'942'665	23'839	23'839
	L'ARC, une autre école	2'422'750	2'412'570	10'180	10'180
	La Voie Lactée	1'576'568	1'570'207	6'361	6'361
	Ecole protestante d'altitude (EPA) - enseignement spécialisé	1'055'746	1'051'291	4'455	4'455
	Subsides pour la formation scolaire spéciale	21'201'323	18'085'036	3'116'287	3'100'000 *
	Frais de placements enseignement spécialisé	3'289'375	2'780'000	509'375	792'000
B01	Réinsertion des demandeurs d'emplois				
	Mesures marché du travail en faveur des personnes non indemnisées	1'700'030	1'000'000	700'030	700'030

Crédits supplémentaires - Compte de fonctionnement 2014

I. Crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances, sous réserve des exceptions prévues par la LGAF

Programme	Libellé	Comptes 2014	Budget 2014	Dépassements	
				Total	dont autorisés
C01 Accès à l'assurance-maladie	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées (hors provisions)	46'165'245	40'300'000	5'865'245	4'700'000 *
C02 Soutien à la famille	Allocations familiales pour personnes non actives	33'467'771	30'000'000	3'467'771	2'952'000 *
	Aides sociales familiales	4'073'039	500'000	3'573'039	3'843'000
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	Centre genevois de consultation LAVI	11'761'101	11'704'439	5'662	5'662
	Association Argos	2'751'698	2'739'577	12'121	12'121
	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale	64'756'174	64'453'610	302'564	302'564
	Hospice Général - Prestations - Action Sociale	271'366'033	249'865'850	21'500'183	22'000'000
	Remise de cotisations AVS (hors provisions)	732'164	400'000	332'164	400'000
C05 Actions en matière d'asile et de migration	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	14'214'769	14'148'353	66'416	66'416
	Hospice Général - Prestations - Asile	22'492'641	19'323'000	3'169'641	3'000'000 *
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées	EMS ⁽¹⁾	130'024'876	122'181'301	7'843'575	8'473'864
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	Prestations complémentaires cantonales - AVS (hors provisions)	62'193'281	61'744'199	449'082	564'000
E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées	EPH ⁽²⁾	164'960'929	164'547'261	413'668	1'463'097
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	Prestations complémentaires fédérales - AI (hors provisions)	128'167'764	126'177'364	1'990'400	2'800'000
	Prestations complémentaires cantonales - AI (hors provisions)	65'880'819	63'225'042	2'655'777	2'743'000
K01 Réseau de soins	Clinique de Jolimont et Montana	19'297'017	18'707'766	589'251	85'331 *
	Recherche et enseignement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	190'137'355	189'141'263	996'092	996'092
	Mission d'intérêt général HUG	138'614'642	137'888'667	725'975	725'975
	Foyers de jour ⁽³⁾	6'247'441	6'217'544	29'897	29'897
N01 Culture	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	13'816'430	13'765'468	50'962	50'962
	Conservatoire de musique de Genève	10'453'916	10'417'681	36'235	36'235
	Institut Jaques-Dalcroze	4'373'618	4'356'937	16'681	16'681
	Remboursement des écolages de musique	54'7436	478'900	68'536	222'000
N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois	OPS Subvention aux institutions privées	615'300	400'000	215'300	215'300
TOTAL I				103'676'957	106'086'949

*Dépassement de crédit partiellement couvert par une demande de crédits supplémentaires approuvée par la Commission des finances.

⁽¹⁾ La liste des EMS contenue dans l'annexe des subventions accordées par programme a été synthétisée sur une ligne à des fins de présentation.

⁽²⁾ La liste des EPH contenue dans l'annexe des subventions accordées par programme a été synthétisée sur une ligne à des fins de présentation.

⁽³⁾ La liste des Foyers de jour contenue dans l'annexe des subventions accordées par programme a été synthétisée sur une ligne à des fins de présentation.

Crédits supplémentaires - Compte de fonctionnement 2014

II. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2014	Budget 2014	Dépassements
30 Charges de personnel (Provisions)						6'936'082
A01	Enseignement obligatoire	Provisions		0	-1'924'786	1'924'786
A02	Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	Provisions		0	-622'518	622'518
H02	Sécurité publique	Provisions		545'000	0	545'000
H07	Privation de liberté et mesures d'encadrement	Provisions		350'980	0	350'980
I01	Pouvoir judiciaire	Provisions		0	-127'957	127'957
K02	Régulation sanitaire	Provisions		15'377	0	15'377
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	Provisions		16'658	0	16'658
O03	Conseil d'Etat	Provisions		811'750	638'906	172'844
P01	Etats-majors et activités de support départementales	Provisions		658'904	0	658'904
P02	Gestion transversale des ressources humaines	Provisions		-5'848'774	-8'349'832	2'501'058
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions, pertes et cas particuliers)						231'812'450
B01	Réinsertion des demandeurs d'emplois	Provisions et pertes		2'646'051	11'000	2'536'051
B02	Surveillance du marché du travail	Provisions et pertes		68'615	12'000	56'615
C03	Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale	Provisions et cas particuliers		457	0	457
C04	Protection des personnes adultes sous curatelle	Provisions et pertes		61'986	20'000	41'986
F01	Protection de l'environnement	Provisions, pertes et cas particuliers		1'662'265	-3'925'700	5'587'965
F04	Nature et paysage	Provisions et pertes		337'533	15'000	187'533
G03	Conformité des constructions et des chantiers	Provisions et pertes		295'279	12	295'267
H01	Population, droit de cité et migration	Provisions et pertes		19'630	0	19'630
H05	Admission à la circulation routière et à la navigation	Provisions et pertes		1'243'680	27'000	973'680
I01	Pouvoir judiciaire	Provisions et pertes		19'436'534	3'800'000	15'636'534
J02	Infrastructures routières et de transports publics	Provisions, pertes et cas particuliers		4	-940'123	940'123
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	Provisions et pertes		65'293	50'520	14'773
L01	Développement et soutien à l'économie	Pertes		662'802	0	662'802
L03	Régulation du commerce	Provisions et pertes		224'999	30'000	194'999
M02	Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	Provisions et pertes		229'426	0	229'426
N03	Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois	Pertes		76	0	76
O04.07	Archives d'Etat	Pertes		2'660	0	2'660
P01	Etats-majors et activités de support départementales	Provisions, pertes et cas particuliers		286'132	31'000	255'132
P02	Gestion transversale des ressources humaines	Provisions et pertes		203'035'355	0	203'035'355
P03	Gestion financière transversale et achats	Pertes et cas particuliers		901	0	901
P04	Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	Provisions et pertes		1'964'402	655'364	1'309'038
P05	Systèmes d'information et de communication	Pertes et cas particuliers		223	0	223
33 Amortissements du patrimoine administratif						15'596'887
A01	Enseignement obligatoire	Amortissements		1'407'698	1'029'141	378'557
A02	Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	Amortissements		3'500'795	2'909'017	591'778
A03	Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	Amortissements		244'663	200'880	43'783
A05	Enseignement spécialisé	Amortissements		109'587	69'713	39'875
F01	Protection de l'environnement	Amortissements		669'513	646'754	22'759
F03	Gestion des eaux	Amortissements		900'047	861'952	38'095
F04	Nature et paysage	Amortissements		3'010'750	2'722'705	288'045
G01	Accès au logement	Amortissements		2'366'748	2'056'252	310'496
G04	Géodonnées de référence et garantie des droits réels	Amortissements		529'480	438'172	91'308
H01	Population, droit de cité et migration	Amortissements		37'110	33'342	3'768
H02	Sécurité publique	Amortissements		4'405'545	3'772'191	633'354
H05	Admission à la circulation routière et à la navigation	Amortissements		26'947	23'002	3'945
H06	Exécution des poursuites et faillites	Amortissements		110'103	68'248	41'855
J01	Transports et mobilité	Amortissements		2'914'907	2'621'608	293'299
K02	Régulation sanitaire	Amortissements		3'193	3'163	30
L03	Régulation du commerce	Amortissements		24'172	18'955	5'607
M02	Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	Amortissements		1'000'000	0	1'000'000
M04	Production et perception des impôts	Amortissements		58'042	55'570	2'472
N01	Culture	Amortissements		45'770	32'281	13'489
O01	Grand Conseil	Amortissements		277'899	274'936	2'963
O04.01	Audits et évaluations de la Cour des Comptes	Amortissements		10'626	10'096	530
O04.07	Archives d'Etat	Amortissements		8'278	7'999	279
O07	Genève internationale	Amortissements		68	57	11
P02	Gestion transversale des ressources humaines	Amortissements		1'320'817	1'316'256	4'561
P03	Gestion financière transversale et achats	Amortissements		233'586	231'012	2'574
P04	Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	Amortissements		260'926'599	249'353'423	11'573'176
P05	Systèmes d'information et de communication	Amortissements		49'744'571	49'534'508	210'064
Q01	Energie	Amortissements		465'840	465'626	214
34 Charges financières						3'934'222
A01	Enseignement obligatoire (hors provisions et pertes)		oui	7	0	7
H06	Exécution des poursuites et faillites (hors provisions et pertes)		oui	1'596	0	1'596
I01	Pouvoir judiciaire	Pertes		533	0	533
J02	Infrastructures routières et de transports publics	Pertes		388'275	0	388'275
M02	Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	Pertes		3'475'067	0	3'475'067
P01	Etats-majors et activités de support départementales (hors provisions et pertes)		oui	35	0	35
P02	Gestion transversale des ressources humaines	Provisions		476'087	453'190	22'897
P03	Gestion financière transversale et achats (hors provisions et pertes)		oui	50'823	5'000	45'823

Crédits supplémentaires - Compte de fonctionnement 2014

II. Crédits supplémentaires de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2014	Budget 2014	Dépassements
36 Charges de transfert (hors liste des subventions)						11'567'658
A01 Enseignement obligatoire (hors amortissements, provisions et pertes)			oui	88'030	65'249	22'781
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	Provisions et pertes			2'101'292	150'000	1'951'292
A04 Hautes écoles	Amortissements			14'432'608	14'405'528	27'080
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées	Amortissements			2'921'409	2'850'217	71'192
F03 Gestion des eaux	Amortissements			1'835'556	1'753'680	81'876
F05 Politique agricole	Amortissements			204'353	120'890	83'463
G01 Accès au logement	Amortissements et pertes			190'200	167'701	22'499
K01 Réseau de soins	Amortissements et provisions			35'853'237	34'102'976	1'750'261
K02 Régulation sanitaire	Provisions			958'140	0	958'140
L01 Développement et soutien à l'économie	Amortissements et provisions			3'856'378	5'194'669	3'336'909
L03 Régulation du commerce (hors amortissements, provisions et pertes)		oui		557'641	549'000	8'641
N02 Sport et loisirs (hors amortissements, provisions et pertes)		oui		16'378	15'000	1'378
O04.07 Archives d'Etat (hors amortissements, provisions et pertes)		oui		224'405	223'500	905
P01 Etats-majors et activités de support départementales	Amortissements			476'077	426'911	49'166
P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	Amortissements			15'818'349	12'616'275	3'202'074
36 Charges de transfert (liste des subventions)						10'776'793
A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	Subventions pour cours à divers organismes		oui	223'467	207'340	16'127
	Appui social - postobligatoire		oui	21'000	20'000	1'000
A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)		oui	1'821'420	1'800'000	21'420
	Fonds animation jeunesse		oui	280'416	280'000	416
A04 Hautes écoles	HES-SO Genève Indemnités de stages		oui	2'517'805	2'501'970	15'835
	Université de Genève - mouvements des montants restituables de subvention ⁽¹⁾	Reclassement		0	-5'020'200	5'020'200
C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	Remise de cotisations AVS	Provisions		160'000	0	160'000
D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	Prestations complémentaires cantonales - AVS	Provisions		0	-680'644	680'644
E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées	Prestations complémentaires fédérales - AI			62'185	-1'346'115	1'408'300
	Dont autorisé par le Conseil d'Etat	Provisions				
	Prestations complémentaires cantonales - AI			0	-448'705	448'705
	Dont autorisé par le Conseil d'Etat	Provisions				
F03 Gestion des eaux	Fonds cantonal de renaturation : participation dans le cadre des contrats de rivières		oui	814'728	794'400	20'328
H03 Sécurité civile	PC matériel communes		oui	91'527	90'000	1'527
	Fédération des corps de sapeurs-pompiers		oui	6'150	4'000	2'150
H08 Droits humains	Le Pertuis		oui	1'158'178	1'089'700	68'478
J01 Transports et mobilité	GLCT : participation au déficit des lignes tc frontalières et fonctionnement		oui	3'105'331	3'037'779	67'552
K01 Réseau de soins	Hospitalisations secteur privé (hors provisions)		oui	15'078'210	15'000'000	78'210
	Hospitalisations secteur privé	Provisions		2'725'000	0	2'725'000
L01 Développement et soutien à l'économie	Action en faveur de l'économie genevoise		oui	240'600	224'600	16'000
P01 Etats-majors et activités de support départementales	Subventions divers département de la sécurité		oui	24'900	19'900	5'000
Q01 Energie	Soutien aux activités d'info de sensibilisation de formation à la SADEC énergie		oui	0	-1'900	1'900
TOTAL II						280'624'091

En application de la LGAF (art 33 et 34) et du règlement d'application (RPF-CB art 21), le Conseil d'Etat est compétent pour valider les dépassements de crédit inférieurs au seuil de matérialité. Le seuil de matérialité est fixé à CHF 200'000 ou entre 200'000 F et 1'000'000 F (n'exécédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget). De plus, les dépassements de crédit concernant : les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie, ne font pas l'objet de demandes de dépassement de crédit soumises à la commission des finances et sont présentés et régularisés par le Grand Conseil dans le cadre de la loi de bouclage des comptes.

⁽¹⁾ La part du résultat de l'Université restituable à l'Etat a été budgétée en charge négative pour CHF 5'020'000. Suite au retraitement MCH2, cette part restituable à l'Etat a été comptabilisée en revenu de fonctionnement (nature 469000) pour un montant de CHF 3'015'431.79. La présentation de ce dépassement ne tient pas compte du retraitement MCH2.

Charges supplémentaires - Compte de fonctionnement 2014

III. Charges supplémentaires qui n'ont pas fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire selon l'article 21 alinéa 6 du règlement sur la planification financière et le contrôle budgétaire (RPFCEB)

Programme	Libellé	Comptes 2014	Budget 2014	Dépassements
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors amortissements, provisions et pertes)				985'184
A02	Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	6'539'630	5'759'000	780'630
F01	Protection de l'environnement	410'029	205'475	204'554
36 Charges de transfert (liste des subventions)				292'641
E02	Soutien financier individuel aux personnes handicapées			
	Abonnements TPG - AI ⁽¹⁾	3'104'457	2'811'816	292'641
TOTAL III				1'277'825

⁽¹⁾ Le DEAS a déposé le 7 novembre 2014 une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 139'000 F. Inférieure au seuil de matérialité, elle a été acceptée par le Conseil d'Etat en date du 28 janvier 2015. Le dépassement entre les comptes 2014 et le budget voté étant finalement supérieur au seuil de matérialité, cette charge supplémentaire n'a pas formellement fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire auprès de la commission des finances.